

Pouvoir d'emprunt

stimuler la production, de façon à alléger le lourd fardeau fiscal qu'il impose aux Canadiens.

Je devrais peut-être considérer bien d'autres domaines où le gouvernement dépense trop. J'en ai déjà mentionné deux ou trois, comme le lourd appareil bureaucratique dont le gouvernement s'est doté et la circulation de fonds. Ces dernières années, les différents vérificateurs généraux ont déclaré sans ambages que le ministre des Finances n'arrivait plus à contrôler les dépenses du gouvernement; malgré cela, les déficits augmentent et les budgets aussi, même si le gouvernement tarde toujours de plus en plus à les présenter.

Quand j'ai été élu député pour la première fois il y a quatre ans, le déficit, sauf erreur, atteignait 13 millions de dollars. Il atteint aujourd'hui 31 milliards de dollars. Le gouvernement dépense sans compter, monsieur le Président. J'exhorte la Chambre à y mettre le holà. J'exhorte en outre le ministre des Finances (M. Lalonde), ses collègues du cabinet, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) à tenir compte des contribuables envers qui, en tant que député, nous avons des responsabilités.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet du projet de loi C-151, loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, alors que nous reprenons le débat sur la motion du ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) proposant que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité compétent.

Cet après-midi, monsieur le Président, je voudrais faire état de certaines des craintes que j'ai en tant que député représentant une circonscription de l'ouest du pays, plus particulièrement du nord du Manitoba, et je voudrais donner les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à cette mesure. Vous avez, sans aucun doute, monsieur le Président, entendu de nombreuses interventions de députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet, par exemple, du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La gabegie du gouvernement nous inquiète énormément, car dans le cas du débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, par exemple, le gouvernement a déployé d'énormes efforts pour essayer de défendre sa position. Je me reporte plus particulièrement à la publicité qu'il a faite dans tout le pays. Le gouvernement a dépensé d'énormes sommes à ce titre. Cependant, lorsque le projet de loi a été enfin présenté à la Chambre par le ministre des Transports (M. Pepin), nous nous sommes aperçus qu'il était incomplet et que quelles que soient les modifications qui y seraient apportées, cette publicité serait dépassée. Je vous demande, monsieur le Président, si ce genre de dépenses gouvernementales ne constitue pas un gaspillage de l'argent du contribuable.

M. Fisher: Vous nous faites penser aux bons vieux conservateurs.

M. Lewycky: Je le répète, cette publicité est dépassée. Selon moi, il est important de tenir compte de ce genre de chose.

M. Fisher: Les néo-démocrates nous rabâchent les mêmes choses depuis le début de la journée.

M. Lewycky: Mon vis-à-vis crie, pour couvrir ma voix et ne pas entendre les craintes que nous désirons formuler à cet égard. Sauf erreur, l'un de mes collègues a également signalé que le Canadien National a acheté des compagnies de chemins de fer en faillite de l'ouest du Canada. Que fait-on de l'argent qui devrait être consacré à la réfection du réseau ferroviaire et plus particulièrement de certaines lignes secondaires dans des circonscriptions comme la mienne? On s'aperçoit que cet argent a été versé à des compagnies de chemins de fer qui n'ont pas suffisamment de comptes à rendre. Pour ma part, je n'ai jamais pu obtenir des chemins de fer une explication raisonnable au sujet de la formule utilisée pour calculer les montants qui leur sont versés et des dépenses qu'ils réclament au titre de l'amortissement du matériel, et nous sommes extrêmement inquiets de voir que le gouvernement fasse constamment généreusement à des organisations ou à des sociétés comme le Canadien National, des dons à des quêteurs en Cadillac, et ce, sans que diverses circonscriptions dont la mienne en profitent.

On n'a établi aucun plan en ce qui a trait à certaines des dépenses que le gouvernement a présentées, et c'est ce qui inquiète énormément de nombreux jeunes de ma circonscription, un groupe de citoyens chez qui le taux de chômage est très élevé. Je sais que l'on a signalé ici même que le taux de chômage au sein de cette catégorie de la population dépassait largement les 20 p. 100, mais je tiens à signaler à nos vis-à-vis qu'il y a de nombreuses réserves d'Indiens dans ma région. En fait, il y en a sept et les députés seraient atterrés d'apprendre que, dans l'une comme dans l'autre, le taux de chômage chez les jeunes s'établit à 100 p. 100, monsieur le Président.

J'ai bien peur que ce pouvoir d'emprunt ne serve pas à financer les mesures dont on a vraiment besoin pour remédier à la situation que les députés vivent jour après jour. Nos électeurs viennent à nos bureaux nous présenter leurs doléances. En outre, une grande partie des femmes, surtout dans les régions rurales, sont au chômage. Il existe en théorie un programme de promotion sociale qui vise à s'attaquer au problème de chômage dans cette région et pourtant le gouvernement ne fait, en réalité, aucun geste concret pour remédier à la situation.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.